

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 SEPTEMBRE 2013**

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;

Présents :

MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul - HERRMANN Arsène - DEBES Martial, Adjoints ;
Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - ZENSES Christa - MM. FREYMANN
Jean-Marie - KAPPES Jean-Marie - LAMBERT Lucien - NEHLIG Christian - SCHMITT
Fabien.

Absents excusés :

MM. DAHLET Gilbert - KIRSCH Jean-Paul ayant donné pouvoir respectivement à MM.
FREYMANN Jean-Marie et LAMBERT Lucien.

1. Rapport annuel 2012 du service de l'assainissement

Monsieur le maire présente et commente le rapport annuel 2012 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement. Les données sont issues du rapport annuel élaboré par les services du SDEA du Bas-Rhin.

Pour l'année 2012, les eaux usées collectées sont traitées conformément aux normes réglementaires, et les performances de traitement de la station d'épuration sont excellentes sur l'ensemble des paramètres.

Le conseil municipal adopte ce rapport annuel 2012.

2. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. GAPP Edmond pour les travaux de rénovation des façades de la maison sis 16, rue de Herbitzheim. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 4.700,- € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. GAPP Edmond visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 175 m²,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m² de façades, soit 666,75 €.

3. Classement du concours des maisons fleuries 2013

Monsieur le maire présente le résultat du concours 2013 des maisons fleuries. L'exploitation des fiches d'appréciation complétées par le jury, issu du conseil municipal de Keskastel et d'Oermingen, permet d'arrêter le classement et proposer l'attribution des différents prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le classement du concours 2013 des maisons fleuries ;
- Autorise le maire à procéder au versement des prix TTC selon les tableaux suivants :

Maisons avec jardin

Clt	Nom Prénom	Prix
1	KANY Joseph	75,-
2	LUDMANN Gilbert	75,-
3	HOFFMANN Jean-Pierre	75,-
	ANTHONY Gustave	75,-
5	HITTINGER Roland	60,-
	FREYMANN Jean-Marie	60,-
7	GAPP Jean-Marc	45,-
8	DEHLINGER Gaston	30,-
	LERBSCHER Patrick	30,-
10	EBERHARDT Albert	30,-
	DAHLET Gilbert	30,-
Encouragements		
E	BUCK Jacky	20,-
	GEYER Emmanuel	20,-
	KIEFER Benoît	20,-
	DEHLINGER Raphael	20,-

Maison sans jardin

Clt	Nom Prénom	Prix
1	TRIMBORN Marcel	75,-
2	GEYER Gilbert	75,-
3	WITTMANN René	75,-
4	HERRMANN Liliane	60,-
5	ICHOUZA Guy	60,-
	STOLL Didier	60,-
7	KIRCH Jean-Paul	45,-
8	KLEIN Gilbert	30,-
	LAOUAR Yves	30,-
10	SCHMITT Hubert	30,-
Encouragements		
E	BUCK Henri	20,-
	LENHARDT Gustave	20,-
	KAPPES Norbert	20,-
	DEBES Albert	20,-
	KIEFER Caroline	20,-

4. Gestion des ressources humaines

Dans le cadre de leur formation, notre structure périscolaire a accueilli une stagiaire pendant une durée de deux semaines pour lui permettre de découvrir les activités exercées par les agents ayant en charge l'animation et l'encadrement des enfants.

A l'issue de leur stage, les intéressées peuvent bénéficier du versement d'une gratification dont le montant pourrait être fixé à 75,- € par semaine effective de présence.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide de :

- Verser une gratification de 150,- € à Mme Manon BELLOTT, stagiaire, présente pendant deux semaines du 19 au 30 août 2013 ;
- Charger Monsieur le maire de mandater cette dépense.

5. Adoption de devis

- **Acquisition des logiciels e.magnus**

Monsieur le maire explicite la nécessité de changer les logiciels de gestion comptable et financière de la commune pour les rendre compatibles avec les nouvelles normes d'échanges informatisées en vigueur.

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé par la société BERGER LEVRAULT, relatif à la fourniture et l'installation des logiciels e.magnus et la formation des utilisateurs,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de la société BERGER LEVRAULT pour un montant total HT de 3.625,00 €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

▪ **Acquisition d'équipement informatique**

Monsieur le maire expose que l'installation des nouveaux logiciels e.magnus nécessite le remplacement du matériel informatique du secrétaire de mairie par un équipement plus performant.

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé par la société Saverne Informatique le 20 août 2013, relatif à la fourniture d'un ordinateur et d'une imprimante pour le secrétariat de la mairie,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de l'entreprise Saverne Informatique pour un montant total HT de 1.043,00 €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

▪ **Acquisition d'une goulotte pour la station d'épuration**

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé par l'entreprise WAECHTER de Oermingen le 17 septembre 2013, relatif à la fourniture d'une goulotte à poser devant le portail de la station d'épuration,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de l'entreprise WAECHTER pour un montant total HT de 690,00 €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget annexe de l'assainissement,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

▪ **Grosses réparations de la toiture des logements**

Monsieur le maire argumente l'urgence des travaux de grosses réparations à entreprendre sur la toiture des logements de la rue du stade avant la période hivernale.

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé par l'entreprise Charpente Couverture de l'Habitat de Oermingen le 17 septembre 2013, relatif aux travaux de grosses réparations de la toiture de ces logements communaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de l'entreprise Charpente Couverture de l'Habitat pour un montant total TTC de 2.024,00 €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

▪ Acquisition de débroussailleuses

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé par la société Motoculture et Jardin de Sarralbe le 03 juillet 2013, relatif à la fourniture de deux débroussailleuses,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de société Motoculture et Jardin pour l'acquisition de ces matériels d'une valeur totale HT de 1.001,50 €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Solliciter une participation financière de 800,- € au Football Club d'Oermingen,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tous documents utiles.

6. Modifications budgétaires

Monsieur le Maire rend compte que le budget 2013 du lotissement "La Colline du Hohberg" présente une absence de crédits à l'article 673 sur lequel sera imputé le mandat relatif au remboursement à Mme LACOUR Dominique de l'acompte du terrain à bâtir formant le lot n° 12 dudit lotissement.

Vu sa délibération du 11 juin 2013 portant annulation de la cession du terrain précité,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Modifier le budget 2013 du lotissement "La Colline du Hohberg" comme suit :

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT LA COLLINE DU HOHBERG - FONCTIONNEMENT -					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
673	Titres annulés	3.578,- €	7015	Vente de terrains aménagés	3.578,- €
TOTAL		3.578,- €	TOTAL		3.578,- €

Monsieur le Maire est chargé de porter ces modifications au budget du lotissement "La Colline du Hohberg" de l'exercice en cours.

7. Création d'un circuit de pistes cyclables

Monsieur le maire présente le projet de schéma des circulations douces en Alsace-Bossue permettant de créer un maillage des pistes cyclables en s'appuyant sur des chemins existants.

Les chemins d'exploitation de l'Association Foncière d'Oermingen ont une position stratégique dans ce schéma dans la mesure où ils permettraient de faire la jonction entre la vallée de l'Eichel et le canal de la Sarre par Kalhausen puis Wittring.

Les deux communautés de commune ont sollicité l'accord préalable pour ouvrir les chemins d'exploitation à la circulation cyclable avec signature à terme d'une convention.

Lors de sa séance du 17 septembre 2013, le Bureau de l'AF a décidé de donner son accord pour l'ouverture des chemins d'exploitation à la circulation cyclable et autorisé la création d'un itinéraire de piste cyclables utilisant les chemins ruraux appartenant à l'Association Foncière d'Oermingen selon les modalités définies dans une convention à intervenir.

Le conseil municipal en prend acte.

8. Cession du bâtiment de l'ancienne poste

Monsieur le maire détaille le rapport élaboré par les services du Domaine portant évaluation de la valeur vénale des bâtiments de l'ancienne poste et des terrains attenants, qui feront l'objet d'une cession dans les meilleurs délais.

Les modalités de mise en vente de ce patrimoine seront définies lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

9. Etat d'avancement des chantiers

Monsieur le maire commente l'état d'avancement des différents chantiers :

- Les travaux d'aménagement de la voirie définitive du lotissement « La Colline du Hohberg », confiés à l'entreprise Rauscher, démarreront au courant du mois d'octobre 2013 ;
- La mise en conformité des systèmes d'assainissement particuliers est encore reportée par l'entreprise Karcher de quelques semaines. Le début de leurs interventions est attendu pour le courant du mois de novembre 2013 ;
- Le projet d'aménagement du carrefour central est différé dans l'attente de l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France, qui émet des réserves quant à l'opportunité d'aménager un rond point, dont les caractéristiques techniques sont pourtant validées par les services du conseil général...

10. Divers :

- ✓ **Actualisation de la liste des membres du syndicat A.G.E.D.I**

Monsieur le maire expose les conditions d'adhésion et de retrait du Syndicat intercommunal A.G.E.D.I pour l'informatisation des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'A.GE.D.I,

Vu les arrêtés préfectoraux autorisant la création dudit syndicat et sa transformation en syndicat mixte fermé,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les communes puissent adhérer ou se retirer du syndicat A.GE.D.I,

Sur proposition de son comité syndical du 29 août 2013,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Approuver la mise à jour des adhésions et des retraits proposée par le comité syndical précité ;
- Demander à Monsieur le préfet de Seine et Marne d'entériner cette décision et de mettre à jour la liste des collectivités membres de l'A.GE.D.I ;
- Charger Monsieur le maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

✓ **Autres divers**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Organisation de l'inauguration du parking de la gare,
- Modification du circuit du transport scolaire vers le collège de Diemeringen via la commune de Dehlingen,
- Déploiement tardif de la fibre optique en Alsace-Bossue,
- Visite de la station d'épuration par les élèves du CM1 / CM2 de l'école primaire...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		NUSSLEIN Paul	
HERRMANN Arsène		DEBES Martial	
DAHLET Gilbert	Absent excusé	FREYMANN Jean-Marie	
KAPPES Jean-Marie		KIRSCH Jean-Paul	Absent excusé
LAMBERT Lucien		MICHELS Katia	
NEHLIG Christian		SCHMITT Fabien	
SCHMITT Marie Anne		ZENSES Christa	